

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NON-RÉSIDENTS
MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE

Demande de remboursement

ANNÉE DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT
<ul style="list-style-type: none">Pour être éligible à la politique de remboursement des frais de non-résidents de la municipalité de Palmarolle, il faut obligatoirement AVOIR 17 ANS ET MOINS ou 65 ANS ET PLUS et fournir une preuve de résidence.L'activité sportive ou culturelle faisant l'objet de la demande de remboursement doit être dispensée par un organisme ou une association sportive reconnus et être offerte à l'extérieur de Palmarolle.Les frais encourus doivent avoir été payés dans l'année en cours.Les frais supplémentaires de non-résidents payés par les contribuables de Palmarolle sont remboursés jusqu'à concurrence de 150\$ par enfant ou aîné par année.Tout formulaire incomplet et/ou remis après 16 h le 1er novembre sera refusé à l'exception des demandes de remboursement pour des frais d'inscription déboursés après le 1^{er} novembre de l'année en cours.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (OU PARENT RESPONSABLE)	
Nom, Prénom	
Adresse	
Courriel	Téléphone
IDENTIFICATION DU PARTICIPANT FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT	
Nom, prénom	Date de naissance

Les documents suivants sont joints à la demande :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Preuve de résidence | <input type="checkbox"/> Reçu d'inscription |
| <input type="checkbox"/> Preuve de frais de non-résident | <input type="checkbox"/> Preuve d'âge du participant |

Je reconnais et certifie que tous les renseignements et documents fournis sont véridiques.

_____ Signature du responsable de la demande	_____ Date
---	---------------

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION			
Montant accordé \$\$ non-résidents		Initiales du responsable	Date
Commentaires			

_____ Signature du directeur général	_____ Date
---	---------------